

Conseil municipal du 22 mai 2024
présidé par Mr BOUTHEMY, maire de CORNILLE

Membres présents : André BOUTHEMY, Aurélie CATALDI, Vincent GUILLEUX, Véronique PELEY, Vincent MOTTARD, Joel BARBOT, Jérôme LEBOUÇ

Membres absents ayant donné pouvoir : Céline DENIS, Lizzy GUILLEUX,

Membres absents : Nicolas MASSET, , Aurélien LECLAIR

Présentation du dernier conseil municipal :

Le dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations :

- Devis signé pour travaux menuiserie mairie, école et salle de la Fontaine (Entreprise Florian menuiserie)
- Devis signé pour la location de décoration de Noël (durée de 4 ans)
- Devis signé pour des travaux d'électricité salle du centre culturel (Entreprise Malecot)
- Devis signé pour remplacement pièces tondeuses (Entreprise Massé)
- Devis signé pour une animation au parc des grands chênes

- Devis signé pour débroussaillage (entreprise Faucheux)
- Devis signé pour des travaux de climatisation à l'épicerie et au salon de coiffure

DELIBERATIONS

➤ **ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

- **Vente de terrain chemin de randonnée communal entre « le bas Passay »et Changeon »**

Il est proposé au conseil municipal de :

- D'APPROUVER la vente de la parcelle présentée pour une superficie totale d'environ 1050 m² ;
- DE FIXER le prix du m² ,
- DE DECIDER de confier à Maitre DE GIGOU, notaire à Vitré, la rédaction de l'acte de vente ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes notariés concernant cette vente ;
- DE DIRE que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

- **Convention d'adhésion au réseau des bibliothèques Arléane 2024-2029 :**

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER les termes de la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté 2024-2029 (Réseau Arléane), annexée ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion.

FINANCES / FISCALITE

▪ Fixation du taux de la taxe d'aménagement et institution d'exonérations :

- DE DECIDER de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 1 % sur le territoire communal, « hors zones d'activités communautaires », à compter du 1er janvier 2025 ;
- DE DECIDER de fixer un taux sectorisé de taxe d'aménagement à 5 %, à compter du 1er janvier 2025, sur la zone d'activité économique suivante :

o Zone d'activité des Lavandières

Le conseil municipal vote : 4 pour, 5 abstentions.

▪ Proposition de mise en place de reversement de la taxe d'aménagement perçu sur les ZA à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- DE DECIDER d'instituer à compter du 1er janvier 2025 un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement, selon les modalités suivantes :

o Reversement à Vitré Communauté de 100 % du produit perçu sur les zones d'activités communautaires (ou communales en cours de transfert à Vitré Communauté), après convergence du taux à 5 % (au besoin sectorisé) et harmonisation des exonérations éventuellement applicables ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir définissant les modalités pratiques de ce reversement .

Le conseil municipal vote : 4 pour, 5 abstentions.

▪ Zones d'activités économique – délégation du droit de préemption urbain à Vitré Communauté :

Il est proposé au conseil municipal de valider cette proposition.

Le conseil municipal vote : 4 pour, 5 abstentions.

INFORMATIONS- DOSSIERS EN COURS

– Résultat de l'enquête publique suite à la demande de permis de construire pour L'implantation d'une centrale photovoltaïque :

Avis favorable

– Elections européennes du 09 juin prochain :

-Communication du tableau aux élus pour la tenue des bureaux de vote.

- Réservation de chaises : Révision du coût de la location de chaise : 0.40 euros

– Demande de diminution des charges du loyer commercial du local infirmier :

Une révision a été validée par le conseil municipal.

Gestion du personnel :

Mr GAILLARD prolonge son arrêt.

Mr GABLIN sera titularisé au 1^{er} juillet 2024.

Secrétaires de séance

Véronique PELEY

Mélanie DUROSSET